

GUIDE DES SERVICES PUBLICS POUR LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

Nous vous aidons à vous brancher aux services publics en toute confiance



Utilisez ce guide pour vous assurer d'être branché le jour de la prise de possession.



Électricité

Utilisée pour l'éclairage et l'alimentation des appareils électroménagers



Gaz naturel

Utilisé pour le chauffage



Eau

Service municipal à fournisseur unique

Mise en place des services publics

Mettez en place les services sans attendre!

Il est recommandé de mettre en place les services au moins deux semaines avant de déménager. Certains fournisseurs peuvent vous brancher tout de suite, tandis qu'il peut falloir jusqu'à 30 jours aux détaillants concurrents.

Vous pourriez avoir à payer un dépôt

Certaines sociétés de services publics exigent un dépôt avant de fournir les services. Certaines renoncent à ce dépôt si les clients s'inscrivent à la facturation automatique. Il est conseillé de toujours vérifier les conditions auprès du détaillant.

Eau

L'eau est gérée par votre municipalité. Adressez-vous directement à votre fournisseur d'eau local pour obtenir plus de détails.

Explorez les possibilités en matière d'électricité et de gaz naturel

- Découvrez les types de plans tarifaires
- Utilisez l'outil de comparaison des coûts pour passer en revue les options
- Renseignez-vous au sujet des délais de mise en place et des frais de fermeture de compte

Faites une recherche avant de choisir un fournisseur de services publics

Si vous déménagez dans votre nouvelle résidence à moins de 30 jours de préavis, vous devrez peut-être utiliser d'abord le fournisseur par défaut de votre région. Consultez le ucahelps.alberta.ca pour connaître vos options. Si vous déménagez d'un lieu où vous payez déjà des services publics, il pourrait y avoir une période de chevauchement. Tenez-en compte dans votre budget.

Demandez de l'aide

Communiquez avec l'**Utilities Consumer Advocate (UCA)** pour obtenir des conseils sur les tarifs, les litiges et d'autres enjeux.

Rappels utiles

Surveillez votre facture à venir

Demandez à votre détaillant sous quelle forme vous recevrez votre première facture. Certains détaillants envoient une facture papier, tandis que d'autres font tout électroniquement. Il est conseillé de confirmer la date à laquelle vous recevrez vos factures, ainsi que votre cycle de facturation. Le titulaire du compte est responsable de tous les frais, même s'il ne reçoit pas de facture.

Payez vos factures!

Il est important de payer votre facture! Le propriétaire est responsable de mettre en place et de payer les services publics. Si les services publics ne sont pas mis en place à temps, cela pourrait entraîner une facture de rattrapage importante ou une coupure du service.

Utilisez l'outil de comparaison des coûts

Scannez



Sélectionnez



Sélectionnez le type de propriété et entrez le nom de votre ville ou votre code postal.

Comparez



Comparez les offres et les plans des fournisseurs.

Épargnez



Vous avez besoin d'aide?
Appelez notre équipe.

utilities**consumer**
advocate



310-4UCA (4822) | 1-888-644-6608

UCAhelps@gov.ab.ca | UCAhelps.alberta.ca